

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2008

Réalisation d'un terrain de football

Après réunion de toutes les commissions organisée la semaine précédente, et les explications de M. le Maire Jean Jacques Fritz et de l'adjoint chargé des sports Monsieur Raymond Leipp, le Conseil Municipal décide la réalisation d'un terrain de football d'entraînement à réaliser dans le cadre du budget 2009 dans la zone des équipements sportifs actuels. Il est entendu que l'ensemble de cette zone se réalisera après consultation des divers organismes compétents et notamment la LAFA.

Le coût des travaux est estimé à environ 270.000.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- Lancer la procédure d'appel d'offres après avis public à la concurrence
- A signer les marchés à intervenir
- A demander les subventions

Cette décision a été approuvée à l'unanimité

Réalisation d'un city-stade

Après réunion de toutes les commissions, et les explications de M. le Maire qui rappelle les engagements pris auprès de la population et les précisions du premier adjoint, le Conseil Municipal décide de la réalisation d'un city stade dont les dimensions et l'aspect général feront l'objet d'une étude appropriée. Le Maire indique qu'à la suite d'un questionnaire diffusé dans tous les foyers de la commune au lendemain des élections, les réponses obtenues pour ce lieu de loisir et de sport grand public essentiellement destiné aux jeunes ont marqué une large approbation.

Le coût des travaux est estimé à environ 89.000.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- Lancer d'appel d'offres sous forme de MAPA
- A signer les marchés à intervenir
- A demander les subventions.

Des crédits étant inscrits au BP 2008 et à inscrire au BP 2009.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

Nouvelle convention avec la SPA

Après explication de M. le Maire, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention avec la S.P.A. à compter du 1^{er} janvier 2009.

Approuvée à l'unanimité.

Prix concours maisons fleuries 2008

Le Conseil Municipal décide l'attribution de prix récompensant les lauréats du concours communal de fleurissement 2008 désigné par le jury communal.

Les prix seront

- de 120.00 euros pour les 1^{er} prix
- de 80.00 euros pour le 2^{ème} prix
- de 40.00 euros pour le 2^{ème} prix

pour les catégories de concours à savoir : Maisons fleuries - Maisons fleuries avec balcon – Maisons fleuries avec cour et jardin – cours et jardins fleuris.

Les crédits étant inscrits au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

Subventions

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 3575.85 euros au Club de Handball « ATH » pour la location du gymnase à Achenheim.

Les crédits étant inscrits au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

Subventions diverses

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention aux organismes suivants :

- Amicale des Donneurs de Sang d'Achenheim	230.00 euros
- Ass Als . pr promo chiens guides d'aveugles	40.00 euros
- Aveugles	25.00 euros
- Comité B-R de la ligue contre le Cancer	100.00 euros
- Comité Nat. Contre mal.respiratoires	70.00 euros
- Croix Rouge française	100.00 euros
- Mutuelle du Trésor	40.00 euros

Les crédits étant inscrits au BP 2008 .

Approuvée à l'unanimité.

Subvention enfants du Collège

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 8,50 euros par enfant originaire de la Commune et scolarisé au collège Paul Wernert au titre de la participation aux activités prodigués par cet établissement au cours de l'année scolaire 2008/2009.

Les crédits étant inscrits au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

Subvention participation à la vie associative des jeunes

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 11,00 euros par jeunes de moins de 18 ans participant pendant la saison 2008/2009 à la vie associative dans une association sportive ou culturelle de la Commune.

Les crédits étant inscrits au BP 2008

Approuvée à l'unanimité.

Subvention Noël des enfants de l'école primaire et maternelle :

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 5,00 euros à l'école primaire par enfant (108 enfants) et une subvention de 300.00 euros à l'école maternelle pour l'organisation de leur fête de Noël.

Les crédits étant inscrits au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

Adhésions diverses

Le Conseil Municipal approuve la participation au programme de L'OLCA pour un montant de 50.00 euros.

Les crédits étant inscrits au BP 2008

Approuvée à l'unanimité.

Autorisation d'engagement d'un agent non-titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'engagement d'un agent non titulaire à temps complet ou non complet en qualité de non-titulaire, pour assurer le remplacement momentané du titulaire indisponible pour raison de maladie.

Les attributions seront les mêmes que l'agent titulaire momentanément indisponible.

La durée de service sera la même que l'agent indisponible.

La rémunération se fera sur la même base que l'agent indisponible.

L'arrêté d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Approuvée à l'unanimité.

Installation de 4 convecteurs dans l'ancienne maternelle

Le Conseil Municipal décide d'installer 4 convecteurs électriques dans l'ancienne école maternelle. Il s'agit de transformer ce lieu qui accueille déjà un grand nombre de réunions d'associations et notamment celles du club féminin en un lieu permanent de rencontre pour les aînés et pour ce même club féminin. L'ensemble de cet espace nécessitant une mise aux normes et une restructuration accueillante. Après consultation d'entreprise par affichage les travaux seront confiés à l'entreprise la moins disante .

Les crédits étant à inscrire au BP 2008 par décisions modificatives

Approuvée l'unanimité.

Décisions modificatives n° 1

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008 approuvant le Budget primitif de l'année en cours

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant sur le tableau ci-après

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ces décisions modificatives restent conformes aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif 2008.

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Du compte 2313 restructuration salle polyvalente - 5.000.00 euros
- Au C/ 21318 trav. Ancienne école maternelle + 5.000.00 euros

Approuvée à l'unanimité.

Illumination de Noël

Le Conseil Municipal décide de l'achat d'une guirlande de Noël pour un prix d'environ 1000,00 euros H.T.

Les crédits étant prévus au BP 2008

Approuvée à l'unanimité.